

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/310 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEFENSE ET LA PERENNISATION DE L'OUTIL DE SERVICE PUBLIC « CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE CORSE »

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le deux décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
M. FEDERICI Balthazar à Mme BARTOLI Marie-France
Mme MARTELLI Benoite à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

- VU** la délibération n° 11/273 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011 portant approbation du versement d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros au CRIJ de Corse et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention s'y référant,
- VU** la motion déposée par Mme Mattea LACAVE, au nom du Groupe « Femu a Corsica »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité des présents et après l'avoir amendée en séance publique, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les inquiétudes légitimes exprimées par l'ensemble des salariés du CRIJ / CIBC quant à l'avenir de leur outil de travail, et ce, dans un contexte de difficultés financières récentes,

CONSIDERANT l'importance pour la jeunesse corse des missions de service public relevant de l'Information Jeunesse, compétence transférée à la Collectivité Territoriale de Corse en 2002,

CONSIDERANT les conséquences que peuvent engendrer sur cet outil, la politique de réduction des déficits publics engagée par l'Etat et de fait la baisse importante des subventions allouées pour des missions spécifiques (Santé, Loisirs),

CONSIDERANT les compétences reconnues des personnels du CRIJ / CIBC et les efforts qu'ils ont consentis quant à une baisse substantielle du coût de fonctionnement de leur structure avec le soutien des administrateurs,

CONSIDERANT le caractère empirique de la constitution des budgets annuels de fonctionnement du CRIJ soumis aux aléas de différents appels d'offres, ce qui ne permet aucune stratégie au long terme et fait peser une menace permanente sur les emplois,

CONSIDERANT que la structure CRIJ nécessite actuellement un budget de fonctionnement annuel à hauteur de 600 000 euros, budget auquel la Collectivité Territoriale de Corse concourt déjà pour la majeure partie sous la forme de subventions attribuées dans le cadre du financement de missions premières et de missions spécifiques,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONSTATE le désengagement partiel de l'Etat concernant le financement de missions spécifiques assurées jusqu'alors par le CRIJ.

REAFFIRME son attachement à la poursuite des objectifs visant à assurer le maintien de la mission de service public d'information de la Jeunesse en Corse.

CHARGE le Président du Conseil Exécutif de Corse de lui soumettre un projet de stratégie pérenne pour le maintien du CRIJ Corse à partir des 3 axes suivants :

1) Elaboration d'un projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens Information Jeunesse pluriannuel (5 ans) et multipartite qui permette de garantir un budget de fonctionnement pour le CRIJ, de préciser les missions en fonction de besoins des territoires et qui associe les différents partenaires financeurs.

2) Insertion des missions de service public Information jeunesse dans un schéma opérationnel régional jeunesse qui potentialise et met en synergie les actions et partenariats de chaque opérateur déjà présent en direction de la jeunesse.

3) Réflexion pour permettre à la branche concurrentielle (Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences), dont le CRIJ est actuellement l'association support, de s'inscrire dans une démarche d'autonomisation du CIBC et d'indépendance financière à moyen terme. Cet axe permettra de réduire encore le coût de fonctionnement du CRIJ lors du renouvellement du COM Information Jeunesse ».

ARTICLE 2 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse de consulter la Commission du Développement Social et Culturel dans le cadre de l'élaboration dudit projet, lequel devra également tenir compte de l'analyse des documents dont l'élaboration est prévue à l'article 2 de la délibération n° 11/273 AC susvisée qui demande « qu'un état des lieux financier et comptable du CRIJ soit clairement établi par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, et qu'un audit financier, d'activités et organisationnel, soit réalisé afin de déboucher sur des préconisations quant à l'avenir de la structure ».

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI